



**CONSEIL D'ADMINISTRATION
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE**

Séance du 18 septembre 2025

Convocation en date du 09 septembre 2025

Nombre d'Administrateurs en exercice : 13

Délibération n°2025.26

OBJET - Tarification des activités du centre social Amédée Mercier

Présents :

Nadia OULED-SALEM, Thierry ABERT, Raphaël DURET, Yvonne GAHWA, Patrick LEVRAT, Patricia MEDEVIELLE, Dominique PLANCHE, Michaël RUIZ, Mélanie VALETTE, Brigitte VISO.

Excusés :

Jean-François DEBAT, Alexa CORTINOVIS, Emilie MONNET

Secrétaire de séance : Karine THEVENARD

Rapporteur : Nadia OULED-SALEM

EXPOSE

Rappel du contexte ou de l'existant et références

Le CCAS gère le centre social Amédée Mercier depuis le 1^{er} janvier 2022 et bénéficie, à ce titre, d'un agrément par la CAF de l'Ain.

Suite à la dissolution de l'association Césame au 31 août 2025, le CCAS reprend la responsabilité de l'organisation des différentes activités du centre social, des dépenses et des recettes afférentes à celle-ci.

Aussi, il convient pour l'année scolaire 2025-2026 d'établir les tarifs des activités régulières.

Il est proposé la grille de tarifs suivante pour la période d'octobre 2025 à juin 2026.

1 – L'adhésion au centre social Amédée Mercier obligatoire est fixée à 2 €.

Elle est individuelle, valable pour une année (Septembre 2025 à Août 2026) et permet de participer à l'ensemble des activités du centre social, à l'exception des événements extérieurs (fête de quartier, cinéma en plein air, carnaval,...) pour lesquels l'adhésion n'est pas obligatoire.

2 – Le tarif annuel des activités est défini selon la grille ci-dessous (hors vacances scolaires) :

Activités	Jour	Horaires	Participants minimum	Participants maximum	Intervenant	Tarif non imposable *	Tarif imposable + HORS BOURG*
Activités animées par des prestataires extérieurs ou salariées							
YOGA	Mardi	17h30 à 18h30	7	10	Rose PRATICCO	51 € (ou 3 chèques de 17 €)	81 € (ou 3 chèques de 27 €)
GYM DOUCE	Mardi	10h00 à 11h00	7	10	Caroline PULCINI	78 € (ou 3 chèques de 26 €)	108 € (ou 3 chèques de 36 €)
GYM D'ENTRETIEN /MODERN' JAZZ	Mardi	11h15 à 12h15	7	10	Caroline PULCINI	78 € (ou 3 chèques de 26 €)	108 € (ou 3 chèques de 36 €)
COUTURE	Jeudi	14H00 à 15h30	7	10	Hodaj VALBONE	42 € (ou 3 chèques de 14 €)	72 € (ou 3 chèques de 24 €)
ATELIERS RETOUCHE ET SURJETEUSE	Jeudi (Vacances scolaires)	14H00 à 16h00	7	10	Hodaj VALBONE	5 € par atelier	
ZUMBA	Mardi	14h00 à 15h00	7	10	Sophie GILARDI	60 € (ou 3 chèques de 20 €)	90 € (ou 3 chèques de 30 €)
CUISINE REPAS	1 Jeudi par mois	9h00 à 14h00	4	8	Céline GRESSARD	- 2 € par atelier : préparation + repas - 4 € : participation uniquement au repas	
PATISSERIE	1 Jeudi par mois	9h00 à 11h30	4	6	Caroline BEREZIAT	2 € par atelier : préparation + dégustation	
GOUTER	1 Jeudi par mois	14h00 à 15h30	4	8	Laura CAGNIN	- 0,5 € par personne par atelier : préparation + goûter	
Autres activités animées par des bénévoles							
PEINTURE	Mercredi	14h00 à 15h30	4	8		5 € par trimestre	
CODE DE LA ROUTE	Mardi Vendredi	17h00 à 18h00 9h00 à 10h00	4	10	Jean Louis RENAUD	0 €	
CHANT / KARAOKE	Jeudi	16H30 à 18H00	8	20	René COURTIEUX	0 €	
TRICOT	Vendredi	14h00 à 16h00	En autonomie			0 €	

* Le CCAS prend en charge tout ou partiellement le coût des activités

Il est précisé que :

- L'inscription aux activités se fait à l'année (octobre 2025 à juin 2026), et n'est validée qu'après règlement de l'activité et de l'adhésion au centre social.

- Les documents nécessaires pour l'inscription aux activités sont :

- Bulletin d'adhésion au centre social Amédée Mercier 2025/2026 complété
- Justificatif de non-imposition

- Les activités peuvent être payées par espèce ou par chèque :

Le chèque sera encaissé après la 1ère séance.

Un paiement est possible en 3 fois par chèque en donnant 3 chèques à l'inscription.

- le 1er chèque sera encaissé après la 1ère séance
- le 2ème chèque sera encaissé début novembre
- le 3ème chèque sera encaissé début décembre

- Les activités sont ouvertes à tous, mais une priorité est donnée aux habitants des quartiers est. Les habitants hors Bourg peuvent être adhérents au centre social et s'inscrire aux activités si toutefois, ils étaient déjà adhérents l'année précédente ou si ils souhaitent s'investir, en tant que bénévole, au centre social.

- Possibilité d'effectuer une séance d'essai (Sauf si cours complet).

- Les inscriptions s'effectuent auprès de la chargée d'accueil du centre social.

- Les activités commenceront la semaine du 6 octobre 2025 et prendront fin en juin 2026.
- Sauf exception précisée par l'intervenant, il n'y a pas de cours pendant les vacances scolaires.
- Remboursement :
 - En cas d'inscription insuffisante, l'activité sera annulée et les personnes inscrites seront remboursées,
 - Aucun remboursement ne sera effectué, sauf sur présentation d'un certificat médical nécessitant l'arrêt total de l'activité,
 - Le remboursement de l'activité sera partiel en fonction de l'arrêt de l'activité, seuls les trimestres non commencés seront remboursés.

Les remboursements seront réalisés via la régie de dépenses ou par virement, en fonction du montant à rembourser.

Par ailleurs, le centre social Amédée Mercier, dans le cadre du projet "Fonds National de la Parentalité" organise une sortie au Musée de la soierie le 24 octobre 2025. Aussi, il convient de fixer le montant de la participation financière demandée aux familles. Il est proposé 2 euros par personne.

Ceci étant exposé, il est demandé à l'Assemblée de bien vouloir voter les tarifs des activités régulières du centre social Amédée Mercier et le tarif de la sortie au Musée de la soierie.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

A L'UNANIMITE,

ADOpte le montant de la cotisation au centre social à 2 euros par personne pour l'année scolaire 2025-2026.

ADOpte la grille des tarifs ci-dessous pour les activités régulières d'octobre 2025 à juin 2026.

Activités	Jour	Horaires	Participants minimum	Participants maximum	Intervenant	Tarif non imposable *	Tarif imposable + HORS BOURG*
Activités animées par des prestataires extérieurs ou salariées							
YOGA	Mardi	17h30 à 18h30	7	10	Rose PRATICCO	51 € (ou 3 chèques de 17 €)	81 € (ou 3 chèques de 27 €)
GYM DOUCE	Mardi	10h00 à 11h00	7	10	Caroline PULCINI	78 € (ou 3 chèques de 26 €)	108 € (ou 3 chèques de 36 €)
GYM D'ENTRETIEN /MODERN'JAZZ	Mardi	11h15 à 12h15	7	10	Caroline PULCINI	78 € (ou 3 chèques de 26 €)	108 € (ou 3 chèques de 36 €)
COUTURE	Jeudi	14H00 à 15h30	7	10	Hodaj VALBONE	42 € (ou 3 chèques de 14 €)	72 € (ou 3 chèques de 24 €)
ATELIERS RETOUCHE ET SURJETEUSE	Jeudi (Vacances scolaires)	14H00 à 16h00	7	10	Hodaj VALBONE	5 € par atelier	
ZUMBA	Mardi	14h00 à 15h00	7	10	Sophie GILARDI	60 € (ou 3 chèques de 20€)	90 € (ou 3 chèques de 30€)
CUISINE REPAS	1 Jeudi par mois	9h00 à 14h00	4	8	Céline GRESSARD	- 2 € par atelier : préparation + repas - 4 € : participation uniquement au repas	
PATISserie	1 Jeudi par mois	9h00 à 11h30	4	6	Caroline BEREZIAT	2 € par atelier : préparation + dégustation	
GOUTER	1 Jeudi par mois	14h00 à 15h30	4	8	Laura CAGNIN	- 0,5 € par personne par atelier : préparation + goûter	

Autres activités animées par des bénévoles						
PEINTURE	Mercredi	14h00 à 15h30	4	8		5 € par trimestre
CODE DE LA ROUTE	Mardi Vendredi	17h00 à 18h00 9h00 à 10h00	4	10	Jean Louis RENAUD	0 €
CHANT / KARAOKE	Jeudi	16H30 à 18H00	8	20	René COURTIEUX	0 €
TRICOT	Vendredi	14h00 à 16h00	En autonomie			0 €

* Le CCAS prend en charge tout ou partiellement le coût des activités

PRECISE que pour bénéficier du tarif non imposable, le bénéficiaire doit fournir un justificatif de non-imposition.

PRECISE qu'une priorité est donnée aux habitants des quartiers est. Les habitants hors Bourg peuvent être adhérents au centre social et s'inscrire aux activités si toutefois, ils étaient déjà adhérents l'année précédente ou si ils souhaitent s'investir, en tant que bénévole, au centre social.

PRECISE que :

- En cas d'inscription insuffisante, l'activité sera annulée et les personnes inscrites seront remboursées,
- Aucun remboursement ne sera effectué, sauf sur présentation d'un certificat médical nécessitant l'arrêt total de l'activité,
- Le remboursement de l'activité sera partiel en fonction de l'arrêt de l'activité, seuls les trimestres non commencés seront remboursés.

ADOpte le montant de la participation pour la sortie du musée de la soierie soit 2 euros par personne.

Impacts financiers

Les crédits seront prévus au programme «Centre social Amédée Mercier» au chapitre 70 – «Produits des services du domaine et ventes diverses» – Article 7066 – «Redevances et droits des services à caractère social», selon les opérations correspondantes.